



TEXTE n° 763
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

16 juin 2016

RÉSOLUTION

*visant à proposer une homologation
d'une année scolaire passée à l'étranger.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de résolution.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 juin 2016.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir le numéro : 3166.

ISBN 978-2-11-135291-9



9 782111 352919

ISSN 1240 - 8468

Imprimé par l'Assemblée nationale